

**Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle**

Délibération n°8/10/12-CLE : validation du lancement de la 3<sup>ième</sup> phase d'élaboration de l'état  
des lieux du SAGE Marque-Deûle : tendances et scénarii

---

**Commission réunie le 23 octobre 2012 à 14h00, dans les locaux de Lille Métropole  
Communauté urbaine**

*Convocation expédiée le : 09 octobre 2012*

---

Président : M. GRIMONPREZ

Secrétaire de séance : M. BUSY

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des Etablissements Publics de  
Coopération Intercommunale :

- MM. BOUCHEZ, STASZEWSKI, FOUCART, GRIMONPREZ et DELABY
  - o 5 présents

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations  
professionnelles et des associations :

- Mmes VILLERS et JOLY ;
- MM. COLLETTE et FERTELLE.
  - o 4 présents

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Mmes AUBERT (Agence de l'Eau Artois-Picardie), CALVEZ-MAS (DREAL) et THOMAS  
(Voies Navigables de France) ;
- MM. THEROUANNE (Agence Régionale de Santé), CARON (DREAL), et TIRTAINE (DDTM du  
Nord, disposant du pouvoir de la DDTM du Pas-de-Calais).
  - o 6 présents

**Soit 15 votants + 1 pouvoir**

---

**EXPOSE :** Sur proposition du Président de la Commission Locale de l'Eau et dans le cadre de l'élaboration du SAGE Marque-Deûle, il est proposé d'engager une troisième phase d'étude dédiée à la définition des tendances et scénarii du territoire.

Celle-ci s'intéressera :

- A une projection de l'état environnemental du territoire à + 15 ans, soit à l'horizon 2027, afin de juger de l'adéquation entre les politiques locales et les objectifs européens de bon état des masses d'eau ;
- A la définition de scénarii contrastés et chiffrés permettant d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et de concilier les usages de l'eau sur le périmètre ;
- A l'initiation de l'évaluation environnementale réglementaire, permettant de vérifier l'adéquation des scénarii entre eux et avec la réglementation environnementale en général ;
- Et enfin permettre une reprise dynamique et éventuelle des éléments d'état initial et de diagnostic au gré de l'actualité ou de l'amélioration de la connaissance qui pourrait être apportée par un maître d'ouvrage présent sur le périmètre du SAGE.

Cette étude sera externalisée auprès d'un bureau d'études après une procédure de commande publique menée par Lille Métropole sur base du marché d'accord-cadre de sa Direction de l'Eau.

Cette étude portera sur une durée de 12 mois à partir de sa notification au futur titulaire. Le montant estimé de l'étude est évalué à 150 000 € TTC qui seront répartis entre les partenaires du SAGE, déduits des éventuelles participations financières.

Lille Métropole est mandatée pour solliciter toutes les subventions disponibles auprès des partenaires financiers locaux.

Conformément aux règles de fonctionnement, seuls les membres de la Commission Locale de l'Eau participent au vote.

#### **Décision de la Commission Locale de l'Eau :**

**16 voix POUR. La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- **Le lancement de la phase 3 de l'élaboration du SAGE Marque-Deûle est validé, dans les conditions exposées précédemment.**



Francis GRIMONPREZ

Président de la Commission Locale de  
l'Eau du SAGE Marque-Deûle